

EFFET DE LA PROPORTION DE SURFACE DE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES D'UNE EXPLOITATION



Photo : Gabriela Brändle, Agroscope.

Article original paru dans *European Review of Agricultural Economics*
<https://doi.org/10.1093/erae/jbae018>

L'exploitation de terres agricoles en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) a un effet positif sur leur diversité en termes d'espèces. Dans la présente étude Agroscope s'est intéressé à l'effet de cette mesure agro-environnementale sur les parcelles qui ne sont pas des SPB.

LL'utilisation intensive des terres agricoles est l'une des principales causes de la perte de biodiversité. Les programmes agro-environnementaux ont pour objectif de préserver et promouvoir la diversité des espèces et des habitats dans le cadre de l'ordonnance sur les paiements directs. Afin de satisfaire aux prestations écologiques requises (PER) pour l'obtention de paiements directs, les exploitations agricoles doivent exploiter une part minimum de leur surface agricole utile sous forme de surface de promotion de la biodiversité (SPB).

Effets des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sur les parcelles qui ne sont pas des SPB

Une étude empirique a été menée pour déterminer si et comment la proportion de SPB d'une exploitation se répercute sur les pratiques agricoles en termes d'effets sur la biodiversité. Non seulement les effets sur l'ensemble de l'exploitation ont été analysés, mais l'impact sur les SPB et sur les parcelles qui ne sont pas des SPB a également été

évalué séparément. Si une intensification des parcelles qui ne sont pas des SPB résultait de la mise en place de SPB, cela contrecarrerait l'effet positif du programme agro-environnemental sur la diversité en espèces des SPB.

Les données fournies par 410 exploitations de 2009 à 2020 ont été utilisées pour l'analyse. Dans le cadre de leur participation au Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE), ces exploitations ont documenté de manière détaillée leurs différentes pratiques agricoles, telles que l'application de différents produits phytosanitaires, pour chaque parcelle. Ainsi, un score de biodiversité a pu être calculé sur la base de ces données et d'une méthode déjà développée auparavant par Agroscope pour évaluer l'effet potentiel des pratiques agricoles sur la biodiversité. Ce score reflète l'effet potentiel bénéfique de ces pratiques en termes de diversité totale en espèces pour différents groupes d'espèces indicatrices (dont, par exemple, les amphibiens et les mammifères).

Une proportion élevée de SPB au niveau d'une exploitation n'entraîne pas une intensification des autres surfaces

Les résultats montrent qu'une proportion plus élevée de SPB n'entraîne que de faibles changements en termes d'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité à l'échelle de l'exploitation. Parallèlement, il y a un petit effet positif sur le score de biodiversité des parcelles qui ne sont pas des SPB. Ce résultat, qui réfute l'hypothèse d'une intensification croissante des surfaces qui ne sont pas des SPB en cas d'augmentation de la part de SPB, peut s'expli-

quer de différentes manières. Premièrement, la mise en œuvre de SPB peut entraîner un changement de la stratégie globale de l'exploitation, changement dans le cadre duquel les modifications des pratiques agricoles touchent également les parcelles qui ne sont pas des SPB («management spillover»). Deuxièmement, des effets d'apprentissage sont une autre explication possible, à savoir que les expériences positives faites dans l'exploitation des SPB sont également appliquées aux parcelles qui ne sont pas des SPB («learning spillover»). Enfin, les parcelles qui ne sont pas des SPB peuvent profiter de la proximité géographique des SPB («environmental spillover»).

Conclusions

- Sur l'ensemble de l'exploitation, une proportion croissante de SPB n'a que des effets marginaux en termes d'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité.
- Une part croissante de SPB n'entraîne pas d'intensification des parcelles qui ne sont pas des SPB.
- Plus la proportion de SPB augmente, plus l'effet des pratiques agricoles sur la biodiversité en espèces des parcelles qui ne sont pas des SPB est légèrement positif.

UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR LES TROIS ÉCOLES DE CHANGINS

Le Conseil de Fondation de CHANGINS a désigné Marc Schmid, actuel Chef adjoint au Center for International Industrial Solutions de l'école de Gestion et de droit (ZHAW/HES Zürich), comme nouveau directeur. Il aura pour mission de mettre en œuvre la stratégie de repositionnement des formations HES, de l'école supérieure de technicien vitivinicole (ES et Brevet-Maîtrise), ainsi que de l'école du vin. CHANGINS est le centre national de compétences en formation tertiaire pour la viticulture, l'œnologie et les boissons fermentées. Il succèdera à Conrad Briguet qui a fait valoir ses droits à la retraite pour fin juin 2024 après plus de dix-huit à la tête des trois écoles de CHANGINS.



Marc Schmid, Directeur nommé qui prendra ses fonctions le 1^{er} octobre 2024. Photo: CHANGINS.

Suite à l'annonce fin décembre 2023 du départ en retraite du titulaire actuel fin juin 2024, le poste de directeur a été mis au concours en mars 2024. Suite à la procédure de sélection, 63 candidats ont été évalués. Après une procédure de sélection en plusieurs étapes le Conseil de Fondation a retenu la candidature de Marc Schmid, actuel Chef adjoint au Center for International Industrial Solutions de l'école de Gestion et de droit (ZHAW). Il entre en fonction au 1^{er} octobre 2024 et aura notamment pour mission de finaliser le processus de repositionnement des formations et la stratégie de développement en cours de réalisation avec les partenaires de la formation, de la recherche et des branches: canton de Vaud, HES-SO, Agroscope, organisations professionnelles.

Né en 1968, Marc Schmid possède une longue et riche carrière dans le domaine agroalimentaire ainsi qu'une solide expérience dans le système de formation HES. Au bénéfice d'un Master en Sciences alimentaires de l'EPFZ, notamment d'un Master en Technologie d'Entreprise de l'IMD de Lausanne, Marc Schmid a forgé son expérience professionnelle dans le secteur des boissons et de la R&D au sein de grands groupes comme Firmenich, Nestlé ou Mövenpick. Il rejoint la ZHAW en 2018 en tant que Chef adjoint du Center for International industrial solutions où il conduit des projets avec les PME dans les domaines de l'innovation de produits, de services et d'organisation. Il a œuvré à la mise en place d'un enseignement intégrant les principes d'une

économie circulaire durable, et implémenté avec succès des modules de licence et de master, ainsi que des formations professionnelles dans ce domaine. Les connaissances et les compétences larges de Marc Schmid ont amené le Conseil de Fondation à le nommer à la tête de CHANGINS.

La volonté du Conseil de Fondation est de viser une école apportant des réponses efficaces, durables et adaptées aux divers besoins d'un système vitivinicole en mutation. Dans ce but, Marc Schmid sera chargé de parfaire et concrétiser la stratégie de repositionnement des formations. Cette stratégie vise d'une part à intégrer à CHANGINS la formation professionnelle initiale (CFC) des métiers de la terre, à développer des formations secondaires, tertiaires et continues dans le domaine des cultures spéciales et boissons fermentées couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur: de la production à la consommation. D'autre part, elle prévoit une collaboration renforcée avec les acteurs académiques et professionnels offrant à CHANGINS une valeur institutionnelle unique en Suisse.

